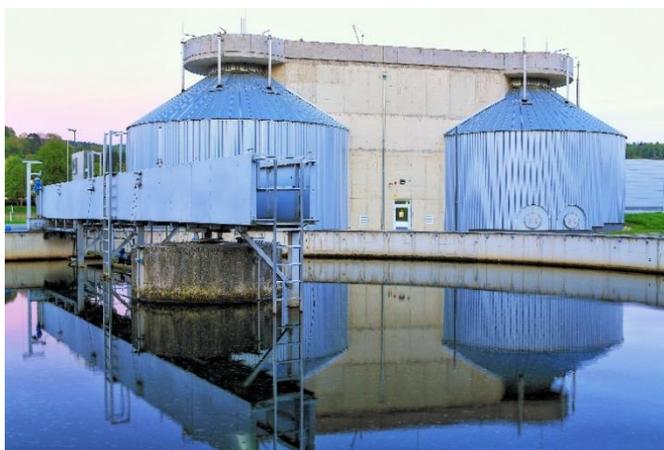
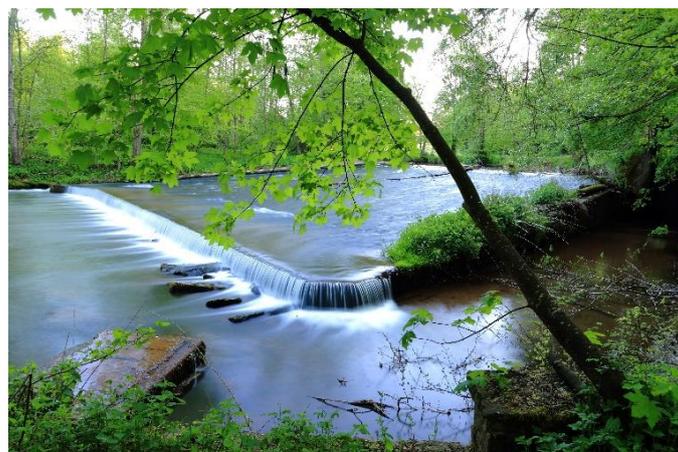




S I D E R O

Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduares de l'Ouest

Rapport de gestion 2020



PREAMBULE	2
A. STRUCTURE DU SYNDICAT	3
I. ORGANES D'ADMINISTRATION (FIN 2020).....	3
II. ORGANIGRAMME.....	5
III CADRE DU PERSONNEL (FIN 2020)	6
IV. SITES D'ASSAINISSEMENT	8
B. RAPPORTS SECTORIELS.....	10
I. CONSIDERATIONS GENERALES.....	10
II. RAPPORT ADMINISTRATIF.....	11
1. COMITE	11
1.1 Affaires générales.....	11
1.2 Domaine du personnel	11
1.3 Domaine financier.....	12
1.4 Domaine technique	12
2. BUREAU	13
2.1 Adjudications publiques	14
2.2 Contrats d'ingénieur	15
2.3 Personnel.....	16
3. COOPERATION SUR LE PLAN DU CONTRAT DE RIVIERE ATTERT...17	
4. COOPERATION DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES.....	17
III. RAPPORT TECHNIQUE.....	18
1. Exploitation et Maintenance	18
1.1. Intervention d'urgence.....	18
1.2. Interventions de routine	18
1.3. Elimination des déchets	19
1.3.1. Les résidus de dégrillage.....	19
1.3.2. Les résidus de dessablage	19
1.3.3. Les boues d'épuration déshydratées	19
1.3.4. Les boues d'épuration liquides	19
1.3.5. Superdréckskëscht	20
2. Contrôle analytique	20
2.1 Prescriptions relatives aux rejets des stations d'épurations	21
2.2 Résultats d'analyses	23
IV. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020.....	26
1. BILAN 2020	26
V. RAPPORT SOCIAL	30
Glossaire technique et abréviations.....	31

Préambule

Le syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'ouest (SIDERO) a été créé par l'arrêté grand-ducal du 19 avril 1994. Les nouveaux statuts ont été publiés au mémorial B 47 du 13 juin 2007.

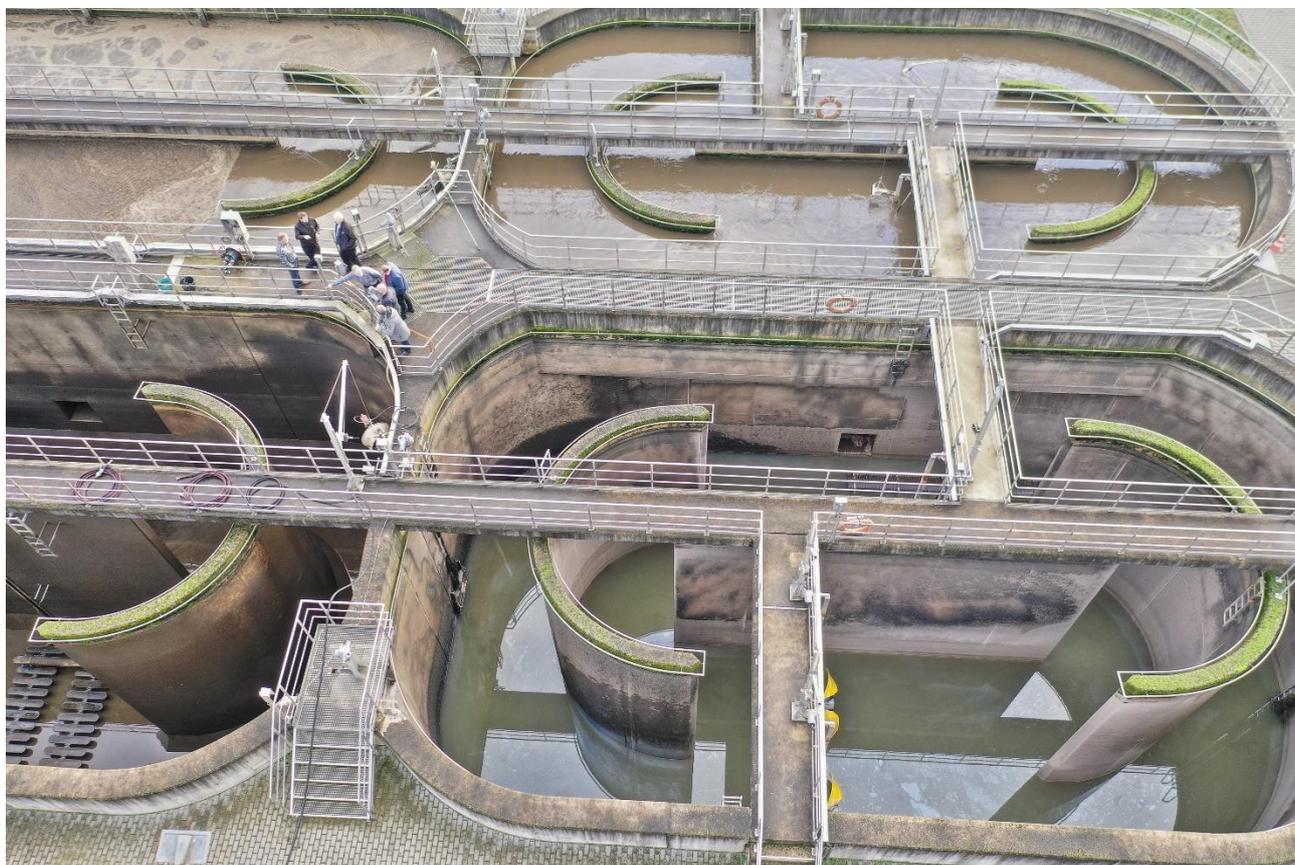
Le SIDERO a pour objet l'évacuation et la dépollution des eaux résiduaires de ses communes membres, tout en entretenant, exploitant et faisant fonctionner les stations d'épuration, les collecteurs et les ouvrages annexes. De plus sont exploités et exécutés tous les autres travaux qui seront rendus nécessaires par l'accomplissement de l'objet, le tout dans le respect du principe du pollueur payeur.

Le syndicat se compose en 2020 de 24 communes: Beckerich, Ell, Fischbach, Garnich, Habscht, Helperknapp, Junglinster, Käerjeng, Kehlen, Koerich, Kopstal, Leudelange, Lintgen, Lorentzweiler, Mamer, Mersch, Préizerdaul, Redange/Attert, Saeul, Steinfort, Steinsel, Useldange, Vichten et Walferdange.

Les charges polluantes se relèvent à une population totale de 77'639 habitants dans les vingt-quatre communes membres desservies par le syndicat, à cela il faut ajouter un nombre de 37'000 équivalent-habitants EH [3] représentant la charge polluante des établissements artisanaux, commerciaux et industriels implantés sur le territoire des communes affiliées au syndicat.

Le syndicat SIDERO est administré par un comité dans lequel chaque commune est représentée par un délégué, membre du conseil communal, ayant une voix de vote au moins.

Le règlement des affaires organisationnelles du fonctionnement du syndicat appartient au bureau, qui se compose du président, de deux vice-présidents et de deux membres élus parmi les membres du comité. La composition des organes administratifs en 2020 est citée dans la suite du présent rapport de gestion.



Visite de la station d'épuration à Beringen en janvier 2020 à l'occasion de travaux d'entretien

A. STRUCTURE DU SYNDICAT

I. ORGANES D'ADMINISTRATION (Fin 2020)

COMITE

Marc NEU, conseiller communal, Beckerich
Raymond JANS, conseiller communal, Ell
Paul BOSIUS, conseiller communal, Fischbach
Yolande DRUI-MAJERUS, conseillère communale, Garnich
Roger FRANK, conseiller communal, Habscht
Paul MANGEN, conseiller communal, Helperknapp
Ben RIES, échevin, Junglinster
Guy SCHOLLER, conseiller communal, Käerjeng
Romain KOCKELMANN, conseiller communal, Kehlen
Jean WIRION, bourgmestre, Koerich
Léon GLODT, conseiller communal, Kopstal
Jean-Paul SUNNEN, échevin, Leudelange
Henri WURTH, bourgmestre, Lintgen
Paul BACH, conseiller communal, Lorentzweiler
Roger NEGRI, échevin, Mamer
Abby TOUSSAINT, conseiller communal, Mersch
Fernand MÜLLER, conseiller communal, Préizerdau
Tom FABER, échevin, Redange/Attert
Jean-Paul MOUSEL, échevin, Saeul
Daniel FALZANI, conseiller communal, Steinfort
Marcel OBERWEIS, conseiller communal, Steinsel
Claude BACH, conseiller communal, Useldange
Paul MARÉCHAL, échevin, Vichten
François SAUBER, bourgmestre, Walferdange

BUREAU

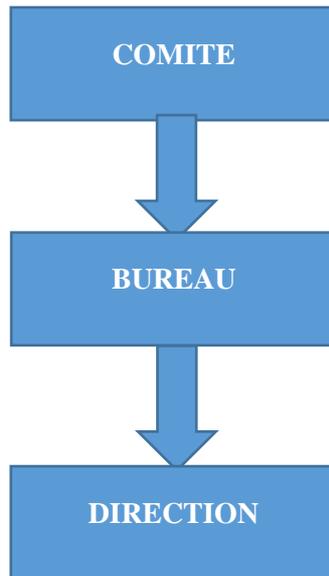
Abby TOUSSAINT, président
Paul MANGEN, vice-président
Fernand MÜLLER, vice-président
Roger FRANK, membre
Romain KOCKELMANN, membre



Le comité du SIDERO en 2018

II. ORGANIGRAMME

En vertu du document GESTION ET ORGANISATION dressé en juillet 1994 et approuvé par le comité en séance du 12 octobre 1994, le personnel du SIDERO est affecté aux tâches selon l'organigramme ci-dessous.



Division technique			Laboratoire	Division administrative		Division financière	
Projection	Exécution	Exploitation	Contrôle analytique	Secrétariat	Ressources humaines	Service ordinaire	Service extraordinaire

III. CADRE DU PERSONNEL (FIN 2020)

DIRECTION

Jean Weicherding, ingénieur-directeur

Nathalie Welter, chargée d'études

Marc Berna, secrétaire

Annick Assa, receveur

Stéphanie Wohlfart, rédacteur

Yann Koenig, rédacteur

Marc Scheid, délégué à la sécurité/chargé technique

Sandy Janssen, attachée de direction

SERVICE ADMINISTRATIF

Stefanie Conrardy, employée communale

Alvaro Cruces, employé communal

Davy Cuminetti, salarié

Laurent Flesch, expéditionnaire administratif

Anaïs Legrand, expéditionnaire administratif

Eric Mausen, rédacteur en service provisoire

Joëlle Neuser, expéditionnaire administratif

Jenny Wrisez, employée communale

SERVICE TECHNIQUE

Claude Bastian, chargé de gestion

Carole Breuer, chargée technique

Paul Decker, chargé de gestion en service provisoire

Stephan Gertler, employé communal

Lisa Gilson, rédacteur en service provisoire

Alain Hennes, chargé d'études

Camille Hertges, expéditionnaire technique en service provisoire

Pascal Hosinger, chargé de gestion

Charles Konnen, salarié

Eric Manoni, chargé technique

Steve Marx, chargé de gestion

Laurent Messerig, employé communal

Aloyse Ney, chargé de gestion

Pitt Poeker, chargé d'études

Patrick Scheer, chargé de gestion

Michel Schroeder, chargé de gestion

LABORATOIRE CENTRAL

Helder Gomes, assistant de laboratoire

Jos Hamen, chargé d'études, responsable du service

Michel Schoup, assistant de laboratoire

Jerry Kamphaus, chef ouvrier



25^{ème} anniversaire du SIDERO

SERVICE FONCTIONNEMENT ET MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS

Claude Jacoby, responsable du service exploitation
Christian Köhler, ingénieur
Romain Bohr, ouvrier qualifié
Mike Braun, ouvrier qualifié
Christophe Colling, ouvrier qualifié
Claude Crelo, ouvrier qualifié
Cédric De Jesus, ouvrier qualifié
David Dias Afonso, ouvrier qualifié (congé sans solde)
Robert Disson, chef d'atelier
Gilles Eich, chef ouvrier
Pol Emering, ouvrier qualifié
Serge Erpelding, ouvrier qualifié
Jeff Faber, ouvrier qualifié
Laurent Faber, ouvrier qualifié
Marc Fis, ouvrier qualifié
Rick Gengler, ouvrier qualifié
Marc Harles, ouvrier qualifié
Guy Hentges, ouvrier qualifié
Guy Holper, ouvrier qualifié
Serge Hommel, artisan électricien
Jacek Jakobek, ouvrier qualifié
Christopher Kaiser, ouvrier qualifié
Jeff Kieffer, ouvrier qualifié
Jérôme Kirsch, ouvrier qualifié
Emile Lallemand, ouvrier qualifié
Mikael Madeira, ouvrier qualifié
Luc Mathekowitsch, ouvrier qualifié
Christian Mischo, ouvrier qualifié
Michel Moes, chef ouvrier
Carlo Müller, chef de réseau
Daniel Parries, ouvrier qualifié
Christophe Reiser, ouvrier qualifié
Paulo Ribeiro, ouvrier qualifié
Armand Schmitz, ouvrier qualifié
Jean-Claude Spogen, artisan principal électricien
Jean-Marie Schmitz, ouvrier qualifié
Jeannot Schweich, ouvrier qualifié
Cédric Vanhille, ouvrier qualifié
Christian Vosman, chef de réseau
Kevin Weber, ouvrier qualifié

IV. SITES D'ASSAINISSEMENT

Par site d'assainissement il y a lieu d'entendre les équipements de collecte et de traitement des eaux usées axés sur une station d'épuration biologique ou mécanique, desservant une ou plusieurs localités appartenant à une ou plusieurs communes. Ainsi les différents sites en exploitation ou à l'étude sont les suivants :

Lieu	N° du Site		Capacité (EH)
Mersch/Beringen	101		70.000
Angelsberg	102	Modernisation prévue en 2021	630
Clemency	103	Raccordement prévu à la STEP ^[10] Steinfort en 2021	2.300
Fischbach 1	103	Chantier pour nouvelle STEP 1.000 EH à partir de 2020	400
Hobscheid	105		6.000
Kehlen	106	Modernisation et extension à 10.000 EH en projet	5.000
Kopstal	107		6.000-8.000
Steinfort	108	Nouvelle STEP 15.600 EH transfrontalière en construction	7.500
Dondelange	109		3.500
Boevange/Attert	110		15.000
Redange/Attert	111	Raccordement prévu à la STEP Boevange	2.855
Eschweiler	114	Modernisation et extension en projet	4.000
Junglinster	116		9.000
Mamer	117	Modernisation et extension à 50.000 EH en cours	23.500
Garnich	118	Raccordement prévu à la STEP Mamer	1.800
Ehner	119		45
Schwebach	110	STEP provisoire mise en service en 2014	
Solupla	110	STEP provisoire mise en service en 2016	
Asselscheuer	201		75
Oberpallen	301		1.500
Windhof	302	Raccordement prévu à la STEP Kehlen	1.500
Schweich	303		750
Godbrange	304		1.300
Bourglinster	305	Modernisation et extension à 2.500 EH en projet	1.500
Colpach-Bas	401		2.000
Hollenfels	601		850

Lieu	N° du Site		Capacité (EH)
Brameschhaff	701	Raccordement à la STEP Kopstal en cours	
Fischbach 2	702	Raccordement à la nouvelle STEP Fischbach	100
Grass	703	STEP provisoire mise en service en 2017 Raccordement prévu à la STEP Steinfort en 2021	100
Levelange	709	Raccordement prévu à la STEP Oberpallen	100
Lannen	710	Raccordement prévu à la STEP Nagem	230
Nagem	711	Construction d'une STEP biologique prévue	310
Michelbouch	712	Raccordé à la STEP Boevange en 2020	
Beidweiler	713	Raccordement prévu à la STEP Eschweiler	625
Eisenborn	714	Raccordement prévu à la STEP Bourglinster	180
Leudelange	718	Raccordé à Beggen	11.500
Schleiwenhaff	719	Raccordé à Beggen	2.300
Sites mécaniques	720	Raccordement prévu à Boevange en cours	2.660

B. RAPPORTS SECTORIELS

I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Conformément aux tâches lui dévolues en vertu de ses statuts, le SIDERO assure l'exploitation de la maintenance des installations d'assainissement situées sur le territoire de ses communes membres.

En outre fait-il exécuter des travaux de réalisation de nouveaux collecteurs et de stations d'épuration dans l'intérêt des communes affiliées.

En revanche, les communes sont tenues d'assurer le financement du syndicat par leur participation aux dépenses de celui-ci.

La participation aux frais de fonctionnement est déterminée suivant une double clé de répartition avec d'un côté une participation aux frais fixes arrêtée en fonction des capacités d'épuration réservées, exprimées en équivalent-habitants et d'autre part une participation aux frais variables proportionnelle à la charge polluante exprimée en équivalent-habitants constatée en cours d'année.

La participation des communes au financement des infrastructures du syndicat s'opère au moyen d'apports en capital des communes, dont la quote-part est déterminée en proportion des capacités d'épuration réservées par chacune d'elles.

Ainsi les mécanismes de financement décrits ci-dessus, sont à l'origine du prélèvement de redevances par le syndicat, basées sur les dépenses engendrées au cours d'un exercice budgétaire.

De plus amples détails sur les montants des redevances perçues au cours de l'année 2020 auprès de chaque commune se trouvent au chapitre relatif au rapport financier.

Ces redevances donnent lieu à la refacturation par les communes à leurs contribuables par le biais des règlement-taxes respectifs.



Remise de clefs de plusieurs véhicules en janvier 2020

II. RAPPORT ADMINISTRATIF

1. COMITE

Le comité a été convoqué à six reprises en 2020 en dates du 27 février, du 26 mai, du 30 juin, du 24 septembre, du 29 octobre et du 13 novembre.

Lors de ces séances, il a été délibéré entre autres au sujet des dispositions suivantes :

1.1 AFFAIRES GENERALES

- Approbation de conventions et d'actes notariés
- Approbation de compromis pour l'achat de terrains
- Fixation du lieu pour la tenue des séances de comité pendant l'année 2020
- Nouveau membre du comité : Ben Ries

1.2. DOMAINE DU PERSONNEL

- Conversion du poste de receveur du groupe de traitement A2 vers un poste de receveur du groupe de traitement B1
- Décision de principe d'engagement d'un fonctionnaire relevant du groupe de traitement A1 par le biais de l'article 2.6 du statut des fonctionnaires et employés communaux
- Création d'une prime pour les salariés à tâche manuelle occupant les fonctions de chef d'atelier et de chef de réseau et approbation de l'avenant au contrat collectif des salariés à tâche manuelle
- Approbation de deux demandes de réduction de stage
- Approbation d'une demande de mise en retraite
- Approbation de la fixation de salaire dans le cadre d'un contrat de travail pour un salarié à tâche intellectuelle
- Disposition concernant l'avancement des ouvriers de la carrière B à la carrière C
- Modification du règlement interne concernant l'horaire mobile
- Démission volontaire du secrétaire-trésorier de ses fonctions de receveur
- Promotion d'un expéditionnaire administratif

Création de postes pour :

- Un rédacteur pour le service de la comptabilité, carrière B1
- Cinq salariés à tâche manuelle avec CATP/DAP
- Un employé communal pour le service du laboratoire avec la qualification ATM laboratoire, carrière B1

Nominations :

- Nomination provisoire au poste d'employé communal, groupe de traitement A2, spécialisé en système d'information géographique
- Nomination provisoire au poste d'employé communal, groupe de traitement A2, spécialisé en informatique industrielle
- Nomination provisoire au poste de rédacteur administratif pour le service de la comptabilité, groupe de traitement B1

- Nomination définitive d'un expéditionnaire technique, groupe de traitement C1
- Nomination d'un rédacteur, groupe de traitement B1 pour le service ressources humaines
- Nomination du receveur dans le groupe de traitement B1
- Nomination d'un chargé technique, groupe de traitement B1 pour le service sécurité

1.3. DOMAINE FINANCIER

- Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du projet de construction d'un bassin RÜB près du centre Roudemer à Steinfort
- Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre du projet de construction d'un bassin RÜB à Müllendorf
- Approbation d'un crédit supplémentaire dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment administratif
- Adaptation du projet Interreg V A 001.203031 Eisch'A
- Prolongation de la ligne de préfinancement « Vallée de l'Attert – Phases 2 et 3 »
- Présentation du Bilan et des comptes de profits et pertes 2019
- Création d'un article budgétaire dans le cadre du projet de réagencement de l'atelier central
- Approbation des déclarations de recettes 2020
- Approbation des clés de répartition pour le budget 2021
- Présentation et approbation du budget rectifié 2020 et du budget 2021
- Présentation du tableau Plan Pluriannuel de Financement (PPF) pour les années 2022-2024

1.4. DOMAINE TECHNIQUE

- Adaptation du projet de construction d'une station d'épuration biologique à Fischbach
- Adaptation du projet de déconnexion d'eaux parasites dans la rue d'Ospem à Redange/Attert

Projet de construction de bassins-déversoirs (RÜB) :

- à Kapweiler

Approbation des projets d'assainissement suivants :

- Modernisation et extension de la station d'épuration de Bourglinster
- Construction d'un bassin-déversoir à Lannen et d'un collecteur vers Nagem
- Construction d'une canalisation pour eaux pluviales dans la rue de la Fontaine à Platen
- Evacuation des eaux claires de la rue de la Fontaine à Platen
- Déconnexion des eaux claires à Ospem
- Evacuation des eaux claires dans la rue Knuppebiert et la rue Principale à Ell
- Déplacement et agrandissement du collecteur d'eaux usées dans le quartier de la Gare à Mersch
- Réagencement de l'atelier central
- Remplacement du banc de fraisage de l'atelier central du SIDERO
- Construction d'une canalisation pour eaux usées entre l'Allée des Tilleuls et la rue de Beckerich à Redange Lot XIX
- Construction d'une canalisation pour eaux usées dans la rue du Moulin à Brouch

2. BUREAU

En tant qu'organe exécutif du syndicat, le Bureau a siégé à vingt-trois reprises au cours de l'année 2020. En dehors de la préparation des réunions du comité, ses missions de gestion des affaires du syndicat ont porté entre autres sur les sujets essentiels suivants :

- Exécution du programme prévu dans le budget
- Affaires du personnel
- Surveillance des comptes
- Organisation de la participation du personnel aux cours de formation continue
- Approbation de contrats d'apprentissage et d'étudiant
- Adjudications de travaux sur base de soumissions
- Passation de commandes sur base d'offres, conformément au règlement grand-ducal du 18 avril 2018 portant exécution de la loi sur les marchés publics du 18 avril 2018
- Approbation de contrats de services et d'entretien
- Signature de contrats d'assurances tous risque chantier
- Préparation de compromis d'acquisition de terrains dans l'intérêt de la construction d'ouvrages d'assainissement
- Approbation de droits de passages
- Approbation de contrats de prorogation d'une ligne de crédit
- Fixation des dates prochaines des séances du comité
- Préparation et arrêt de l'ordre du jour des séances du comité
- Entrevues avec des candidats
- Ratification de contrats d'ingénieur
- Préparation de contrats d'objets de natures diverses
- Préparatifs en relation avec les démarches ou contacts entrepris par le syndicat auprès de différentes instances
- Cérémonie de remise de clés dans le cadre de la mise en service de nouvelles voitures de service
- Décompte relatif à la participation financière aux coûts d'assainissement de la Ville de Luxembourg dans le cadre des eaux usées de Leudelange
- Rapport de vérification du Service de Contrôle – exercice 2018
- Rapport de vérification du bilan 2018 émis par le service de contrôle
- Présentation du rapport de gestion ayant trait aux années 2015-2019
- Négociation de nouveaux contrats d'assurance du parc automobile
- Préparation du budget 2020 rectifié et budget 2021
- Diverses décisions concernant les mesures contre le Covid-19 pour le personnel au cours de l'année
- Notification des rapports de crédits

Lors de ces séances, il a été délibéré entre autres au sujet des dispositions suivantes :

2.1. ADJUDICATIONS PUBLIQUES

- Construction d'une station de pompage à Grass et d'une conduite de refoulement entre Grass et la Belgique – Partie génie civil et Partie électromécanique
- Bassin de rétention naturel à Pratz, rue de Folschette - Partie génie civil
- Projet PLS - travaux de migration des sites Hobscheid, Kopstal et Kehlen
- Modernisation et extension de la station d'épuration biologique de Mamer – Partie génie civil et Partie électromécanique
- Réaménagement des CR 122 et CR 132 dans la traversée de Gonderange – Partie génie civil
- Modernisation et extension de la station d'épuration biologique d'Angelsberg – Partie génie civil
- Adaptation du bassin de rétention à Kahler - Partie électromécanique
- Bassin-déversoir à Garnich – Partie génie civil
- Evacuation des eaux claires de la rue de la Fontaine à Platen – Partie génie civil
- Projet de réagencement de l'atelier central
- Acquisition de vêtements professionnels pour le service exploitation
- Annulation du marché Eliquo Stulz et remplacement par un marché négocié – Angelsberg ELMEC



Chantier de la nouvelle station d'épuration transfrontalière à Steinfort en 2020

Signature des contrats bancaires relatifs à la prolongation des lignes de préfinancement dans le cadre du projet d'assainissement général de la vallée de l'Attert

Approbation de contrats de fourniture d'énergie électrique :

- dans le cadre du raccordement du bassin-déversoir à Bettborn au réseau.
- dans le cadre des raccordements des bassins-déversoirs à Garnich et du domaine Brameschhof à Kehlen au réseau.
- Creos Installation Reckange, rue du Moulin



Jonction des conduites Belge et Luxembourgeoise dans le cadre du projet Eisch A le 10 décembre 2020

2.2. CONTRATS D'INGÉNIEUR

- Contrat d'ingénieur relatif à l'avant-projet et au projet définitif de modernisation de la station d'épuration de Bourglinster
- Contrat d'ingénieur relatif au projet de renouvellement de la station d'épuration d'Eschweiler, phase 2
- Contrat d'ingénieur relatif au projet de construction d'une station d'épuration à Nagem
- Contrat d'ingénieur relatif au projet de construction d'un bassin de rétention à Walferdange
- Avenant au contrat d'ingénieur pour la mission du Project management relatif au projet définitif de modernisation et d'extension de la station d'épuration de Mamer
- Avenant N° 4 au contrat d'ingénieur relatif au projet du PLS pour la STEP Mersch et diverses stations externes
- Contrat d'ingénieur relatif au projet de construction d'un bassin-déversoir à Mamer, 'Am Bongert'
- Contrat d'ingénieur relatif au projet de construction d'un bassin-déversoir à Koerich, place de la Mairie
- Contrat d'ingénieur relatif au projet de construction d'un bassin-déversoir à Mamer, rue de Bertrange
- Contrat d'ingénieur sécurité/santé pour l'assistance à la mise en place de procédures internes

Contrats d'ingénieur pour les missions en matière de sécurité/santé pour les chantiers en cours :

- Projet de construction « Assainissement de Calmus-Kapweiler-Schwebach travaux à l'intérieur du lotissement Kräizwiss à Calmus »
- Projet de construction d'un bassin-déversoir à Garnich
- Projet de modernisation et d'extension de la station d'épuration biologique d'Angelsberg
- Projet de construction d'un collecteur et d'un bassin-déversoir à Calmus

2.3. PERSONNEL

- Approbation de demandes de congé parental
- Approbation de demandes de congé parental à mi-temps
- Approbation de demandes de congé parental fractionné (en 8h/sem.)
- Approbation de demandes pour un travail à temps partiel à raison de 75%
- Approbation de demande de changement d'horaire de travail adapté
- Approbation de demandes d'un congé-jeunesse
- Approbation de demandes d'un changement de carrière
- Approbation de demandes en vue d'une activité accessoire
- Autorisation pour recourir au télétravail
- Décision de modification des règles pour l'occupation d'étudiants pendant le congé estival.
- Aucune demande de stage ne pourra être accordée pendant la période estivale 2020, vue la situation actuelle du COVID19
- Publication de vacances de poste
- Entrevues avec les candidats convoqués dans le cadre des vacances de postes pour le renforcement du personnel dans divers services
- Elaboration de contrats de travail
- Signature de contrats de travail (engagement de 3 salariés à tâche manuelle)
- Résiliation pour faute grave d'un contrat de salarié à tâche manuelle
- Nomination du chef-ouvrier
- Démission de salariés à tâche manuelle (retraite)
- Démission du secrétaire-trésorier de sa fonction de receveur
- Démission volontaire d'un membre de la délégation des ouvriers
- Demande de mise en retraite d'un employé communal
- Prolongation d'un congé sans solde
- Demande d'une prolongation de stage, qui doit être approuvé par le comité
- 2 demandes de réduction de stage, qui doivent être approuvées par le comité
- Organisation du service dans le cadre de commandes quotidiennes à passer par le SIDERO
- Signature d'un avenant au contrat de travail initial
- Accord du compteur compte épargne temps (CET) aux salariés à tâche intellectuelle
- Mise en place de la procédure d'accès à la carrière définitive de salariés engagés suivant les nouvelles modalités du contrat collectif
- Préparation de la procédure de changement de carrière des salariés à tâche manuelle engagés dans la carrière B en C, après réussite à la formation de base pour les exploitants de station d'épuration au CNFPC à Ettelbruck
- Désignation d'une personne et d'un suppléant pour la commission de contrôle

3. COOPÉRATION SUR LE PLAN DU CONTRAT DE RIVIÈRE ATPERT

Le contrat de rivière Attert, qui a pour objectif de gérer le bassin versant de l'Attert de manière intégrée, durable et concertée avec l'ensemble des partenaires impliqués, a été soutenu par le comité et les services du SIDERO depuis le début de sa phase d'élaboration en 1998.

Notre syndicat y joue le rôle d'un partenaire de premier ordre en tant qu'investisseur le plus important dans le contexte du programme d'actions découlant du contrat.

Monsieur Paul Mangen, membre du comité du SIDERO, a représenté le syndicat au sein du comité de l'asbl Maison de l'Eau de l'Attert. (www.aquafil.net).

Le contrat de rivière regroupe les partenaires suivants :

Asbl. Au Pays de l'Attert

IDELUX-EAU – anciennement Association Intercommunale de Valorisation de l'Eau (AIVE)

Natur an Ëmwelt

Centrale Paysanne

Chambre d'Agriculture

Commune d'Attert

Commune d'Ell

Commune d'Useldange

Commune de Beckerich

Commune de Bissen

Commune de Colmar-Berg

Commune de Helperknapp

Commune de Préizerdaul

Commune de Redange

Province de Luxembourg, Direction des Services Techniques, Service des cours d'eau

Syndicat de Distribution d'Eau des Ardennes (DEA)

Syndicat Intercommunal de Dépollution des eaux Résiduaires du Nord (SIDEN)

Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux Résiduaires de l'Ouest (SIDERO)

Le SIDERO a organisé ensemble avec la Maison de l'Eau des visites guidées de différentes stations d'épuration dont notamment les stations de Boevange-Attert, Oberpallen et Redange avec des classes des écoles primaires de communes affiliées au contrat de rivière.

4. COOPÉRATION DANS LES ASSOCIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

4.1. Aluseau

Le SIDERO est membre de l'ALUSEAU, l'association luxembourgeoise des services d'eau, par le biais de laquelle il est représenté auprès de l'EUREAU, l'union européenne des associations nationales des services d'eau ainsi que l'EWA (European Water Association).

Sur le plan national la direction du SIDERO collabore dans les travaux de l'ALUSEAU. Ainsi le directeur est l'animateur du groupe de travail ALU02 Eaux Usées et membre des groupes de travail ALU03 Aspects financiers et réglementaires et ALU06 Recherche. Le secrétaire gère les comptes de l'ALUSEAU et est membre du groupe de travail ALU04 Relations Publiques. Tous deux sont membres du conseil d'administration de l'ALUSEAU.

4.2. EurEau

Sur le plan international, la direction du SIDERO coopère encore, en vertu de son affiliation à l'ALUSEAU, aux travaux de l'EUREAU. M. Jean Weicherding est représentant de l'ALUSEAU auprès de l'EUREAU dans le groupe de travail Eureau II Eaux Usées.

III. RAPPORT TECHNIQUE

1. EXPLOITATION ET MAINTENANCE

1.1. INTERVENTIONS D'URGENCE

Les interventions d'urgence survenues au cours de l'année 2020 ont été gérées par les agents du service exploitation. Une grande partie des interventions d'urgence ont été provoquées par des intempéries impliquant des chutes d'arbres et des dégâts à l'équipement électromécanique dus à la foudre.

La mise en service de nouvelles stations d'épuration et les chantiers en cours ont également généré de nombreuses interventions.

Le confinement, en début de pandémie, a nécessité une réorganisation d'urgence des équipes de façon à limiter au maximum le contact. La direction a informé les collaborateurs sur le risque de contagion COVID19 au niveau des eaux usées. Une moitié du personnel a garanti le service des stations d'épuration tout en évitant de mélanger les équipes. L'autre moitié du personnel était confinée, mais disponible pour des interventions d'urgence.

La fermeture des frontières a impliqué des démarches concertées des gestionnaires de stations d'épuration, de l'Administration de la gestion de l'eau et du Ministère de l'Environnement pour garantir les livraisons de produits chimiques et de boues d'épuration ainsi que de pièces de rechange indispensables.

Des mesures de protection des collaborateurs ont été mises en œuvre d'urgence (masques, lunettes de protection, gants).

1.2. INTERVENTIONS DE ROUTINE

En dehors des opérations de maintenance et de dépannage relevées ci avant, il convient de souligner l'importance du nombre d'interventions journalières de nos équipes dans l'intérêt de l'entretien régulier des équipements et ouvrages ainsi que des alentours de ces derniers.

Il faut noter que la mise en service de nouvelles stations d'épuration, de loin plus performantes que les anciennes, ainsi que la mise en œuvre de bassins-déversoirs et stations de pompage impliquent une augmentation du nombre de machines à entretenir et des interventions journalières.

1.3. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

A la fin de la filière de traitement des eaux usées, trois catégories de résidus se trouvent récupérées qu'il convient d'éliminer : les résidus de dégrillage, les résidus de dessablage et les boues d'épuration.

De même, l'entretien et la maintenance des stations d'épuration et ouvrages annexes engendre des déchets qui sont dans la plupart traités dans le cadre de la SuperDrecksKëscht ainsi que des déchets de verdure et de la ferraille.

La gestion des déchets et des boues d'épuration est réalisée depuis 2008 suivant le plan de prévention et de gestion de déchets (PPGD) du SIDERO, approuvé par le Ministre de l'Environnement fin 2007.

La gestion des déchets d'entretien et des déchets spéciaux se fait de façon centralisée sur les sites de Mersch, Boevange, Junglinster et Mamer, tous les déchets de dessablage du syndicat sont regroupés sur le site de Boevange en vue d'une gestion plus efficace. La gestion et l'entrepôt des boues d'épuration ont également été déterminés dans le PPGD.

1.3.1. Les résidus de dégrillage

Les résidus de dégrillage sont éliminés soit à l'installation d'incinération soit à la décharge. Ces déchets sont collectés de façon décentralisée dans les différentes stations et enlevées par une entreprise spécialisée.

1.3.2. Les résidus de dessablage

Conformément au plan particulier de gestion des déchets du SIDERO, les résidus de dessablage du SIDERO sont entreposés dans un compartiment de stockage à la station d'épuration de Boevange afin de les recycler dans une plateforme de compostage en Allemagne. Les transports par semi-remorque permettent des économies conséquentes.

1.3.3. Les boues d'épuration déshydratées

Les boues d'épuration déshydratées de Boevange sont évacuées en partie dans l'agriculture où elles sont valorisées par épandage comme engrais sur les champs de labour. Les boues de Kopstal, Junglinster et Mamer ont été évacuées vers la plate-forme de compostage de la S.A. SOIL-CONCEPT à Fridhaff/Diekirch respectivement vers une usine d'incinération en Allemagne.

Les boues déshydratées au site de Mersch ont été évacuées vers la plate-forme de compostage de la S.A. SOIL-CONCEPT à Fridhaff/Diekirch. Les boues déshydratées au site de Hobscheid à l'aide d'un filtre-presses ont été incinérées ou compostées en Allemagne en fonction des capacités des installations afférentes.

1.3.4. Les boues d'épuration liquides

L'épandage des boues liquides est réalisé par injection dans le sol, cela a été le cas entre autre pour les boues de Clemency, Steinfort et pour les boues des stations d'épuration de la commune de Junglinster. Cette filière d'élimination se pratique en conformité avec les règlements grand-ducaux relatifs aux boues d'épuration, cependant elle est pratiquée de moins en moins.

1.3.5. Superdréckskëscht

Relevons que le SIDERO est primé du label de qualité SUPERDRECKSKESCHT en vertu de la gestion écologique de ses déchets.

En outre, les travaux d'entretien et de maintenance des installations engendrent des déchets requérant l'élimination particulière comme la ferraille et les déchets verts.

Déchets et boues de la filière traitement

Désignation	2020
	tonnes
Résidus de dégrillage	138,15
Sables	115,58
Boues liquides/déshydratées agriculture (MS) ^[5]	274,392
Boues déshydratées compostage (MS) ^[5]	817,453
Boues déshydratées incinération (MS) ^[6]	106,28
TOTAL :	1'451,855

Déchets de maintenance des équipements et alentours

Désignation	2020
	tonnes
Déchets de verdure	3,71
Résidus de déversoirs et canalisations	244,28
Déchets encombrants / ferraille	1,293
Bois	1,43
Matières plastiques	0,642
Papiers/cartons	3,263
Déchets spéciaux (SUPERDRECKSKESCHT)	1,5
Huiles usagées/ substances huileuses	2,0
TOTAL :	258,118

2. CONTRÔLE ANALYTIQUE

Depuis l'année 2000, le SIDERO en tant qu'exploitant de stations d'épuration, assume intégralement la surveillance du fonctionnement et des rejets de ses stations par l'exploitation de son laboratoire central à Mersch. Ces tâches se déroulent en étroite collaboration avec le laboratoire de l'Administration de la gestion de l'eau, et notamment en conformité avec les stipulations de l'article 10 du règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires

L'agrément pour l'exploitation du laboratoire du SIDERO dans le cadre de la surveillance des rejets des stations d'épuration des eaux urbaines vient d'être prolongé par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable jusqu'au 20 avril 2023.

Grâce à cette autorisation, le SIDERO peut effectuer des analyses pour d'autres communes et syndicats. L'agrément implique des contrôles de qualité supplémentaires et la participation trimestrielle à des tests interlaboratoires, ainsi que l'accréditation suivant ISO/EN 17025.

Le laboratoire du SIDERO analyse ainsi des échantillons des communes de Hesperange, et des syndicats SIACH, SIDEST, SIVÉC et STEP ainsi que pour différentes communes des échantillons d'établissements agroalimentaires dans le cadre de la tarification des eaux usées.

Dans le cadre de la pandémie, le laboratoire a réalisé les analyses de la station d'épuration de Beggen pour la ville de Luxembourg pendant la durée du confinement.

Le laboratoire a également participé activement à la collecte des échantillons d'eaux usées dans le cadre du projet de recherche CORONASTEP du LIST.

2.1. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION

Les procédures de contrôle et la vérification de la conformité du fonctionnement des stations d'épuration sont réglées d'ordre général par le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires mettant en application la DIRECTIVE 91/271 CEE du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1991. Ces dispositions légales visent la surveillance appropriée des stations pour démontrer le respect des normes minimales de rejets, dont les conditions sont les suivantes :

2.1.1. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION AYANT UNE CHARGE POLLUANTE COMPRISE ENTRE 2.000 ET 10.000 EH

Paramètres	Concentration (*)	Pourcentage minimal de réduction / Rendement ^{*(1)}
Demande biochimique en oxygène (DBO ₅ à 20 °C) ^[1] sans nitrification	25 mg/l O ₂	70-90
Demande chimique en oxygène (DCO) ^[2]	125 mg/l O ₂	75
Total des matières solides en suspension (MES) ^[4]	35 mg/l (2)	90 (1)

(*) Les rejets de la station d'épuration doivent se conformer à une des deux conditions (concentration ou rendement)

(1) Réduction par rapport aux valeurs à l'entrée

(2) Cette exigence est facultative

2.1.2. PRESCRIPTIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION AYANT UNE CHARGE DE PLUS DE 10.000 EH

Paramètres	Concentration (*)	Pourcentage minimal de réduction / Rendement ^(*) (1)
Phosphore total	2 mg/l P (EH compris entre 10.000 et 100.000) 1 mg/l P (EH de plus de 100.000)	80
Azote total	15 mg/l N (EH compris entre 10.000 et 100.000) 10 mg/l N (EH de plus de 100.000)	70-80

(*) Les rejets de la station d'épuration doivent suffire à une des deux conditions (concentration ou rendement)

(1) Réduction par rapport aux valeurs à l'entrée

Les autorisations d'exploitation respectives des différentes stations d'épuration fixent en général des valeurs plus strictes et des fréquences d'échantillonnage plus importantes que le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 relatif au traitement des eaux urbaines résiduaires.

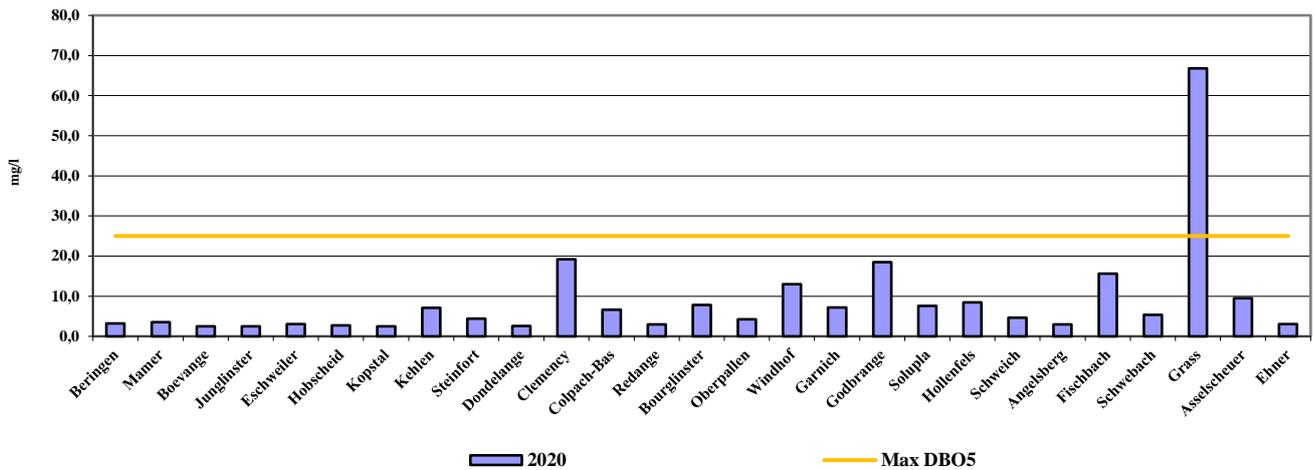
2.1.3. PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX REJETS DES STATIONS D'ÉPURATION AYANT UNE CHARGE POLLUANTE INFÉRIEURE A 2.000 EH

Le règlement grand-ducal du 13 mai 1994 ne porte pas sur les stations dont la charge polluante est inférieure à 2.000 EH. Pour ces petites stations, c'est l'Administration de la Gestion de l'Eau qui fixe les prescriptions de rejets dans le cadre de l'autorisation d'exploitation. Les concentrations maximales par paramètre analytique sont les suivantes :

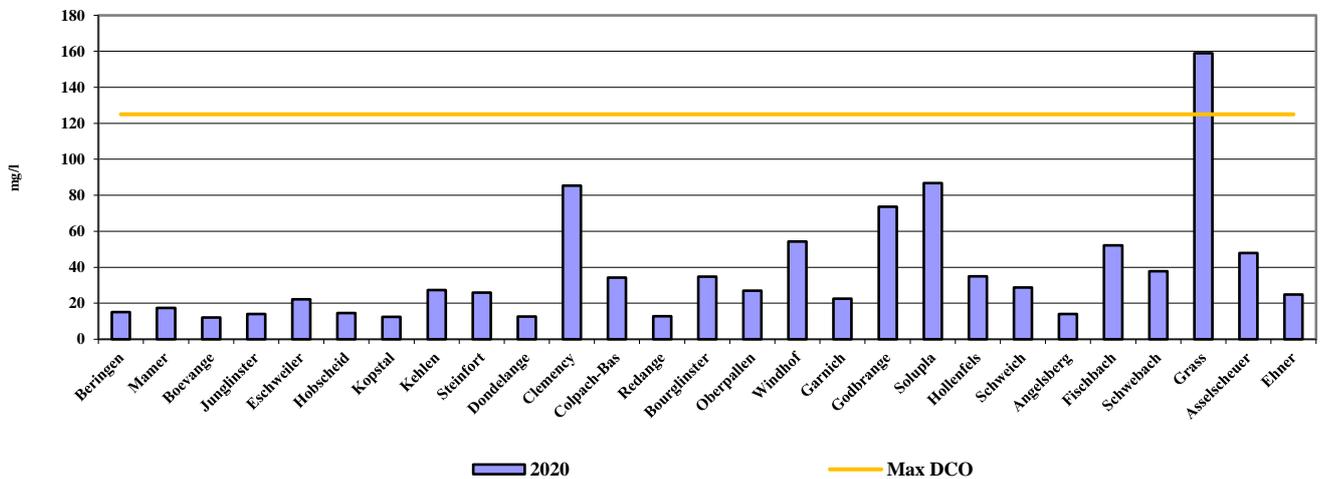
Paramètres	Concentration
Demande biochimique en oxygène (DBO ₅) ^[1]	25 mg/l O ₂
Demande chimique en oxygène (DCO) ^[2]	100 mg/l O ₂
Total des matières en suspension (MES) ^[4]	30 mg/l
Azote sous forme d'ammonium (NH ₄ - N)	10 mg/l
Matières décantables	0,3 ml/l

2.2. RÉSULTAT D'ANALYSES

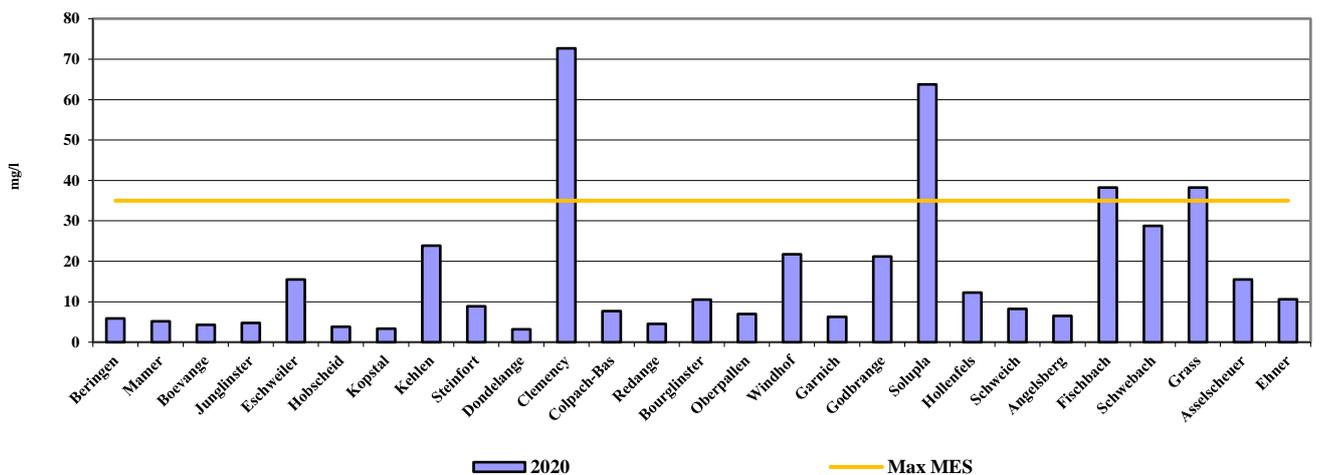
Rejets en DBO5 de tous les sites (mg/l)



Rejets en DCO de tous les sites (mg/l)



Rejets en MES des tous les sites (mg/l)



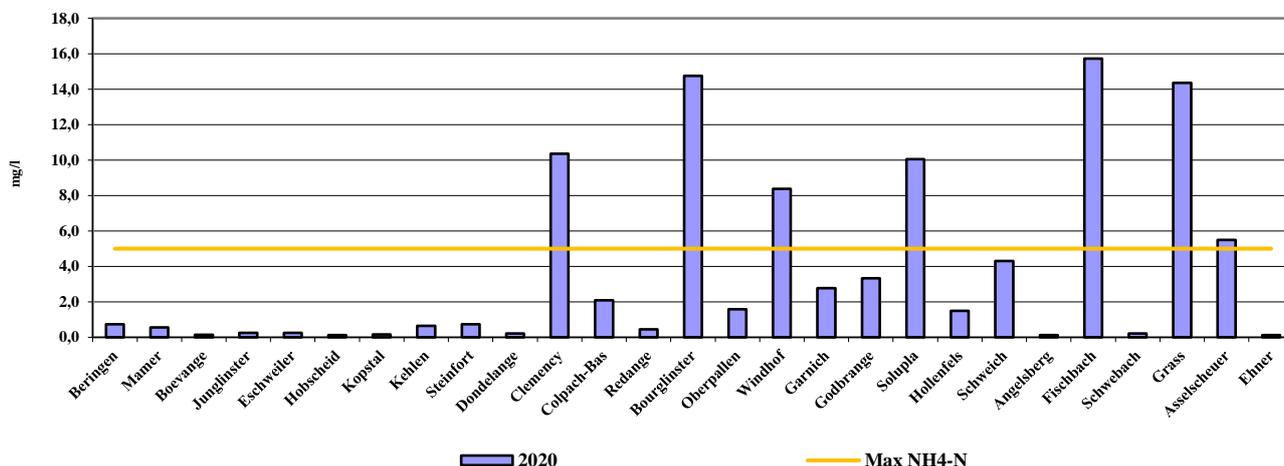
Explications supplémentaires concernant les graphiques DBO5, DCO et MES :

Les rejets de la station d'épuration de Clemency et de la station d'épuration de Grass, dépassent souvent les limites de rejets. Les stations d'épuration de Clemency, de Grass et celle de Steinfort seront débranchées dans l'année 2021, suite à la construction d'une nouvelle station d'épuration internationale dans le programme Interreg.

La station d'épuration de la zone d'activités SOLUPLA est une station biologique mobile (provisoire). Celle-ci remplace une station mécanique qui ne pouvait éliminer les MES, DCO, DBO5 à 30% et pas d'élimination du tout pour les nutriments (N et P).

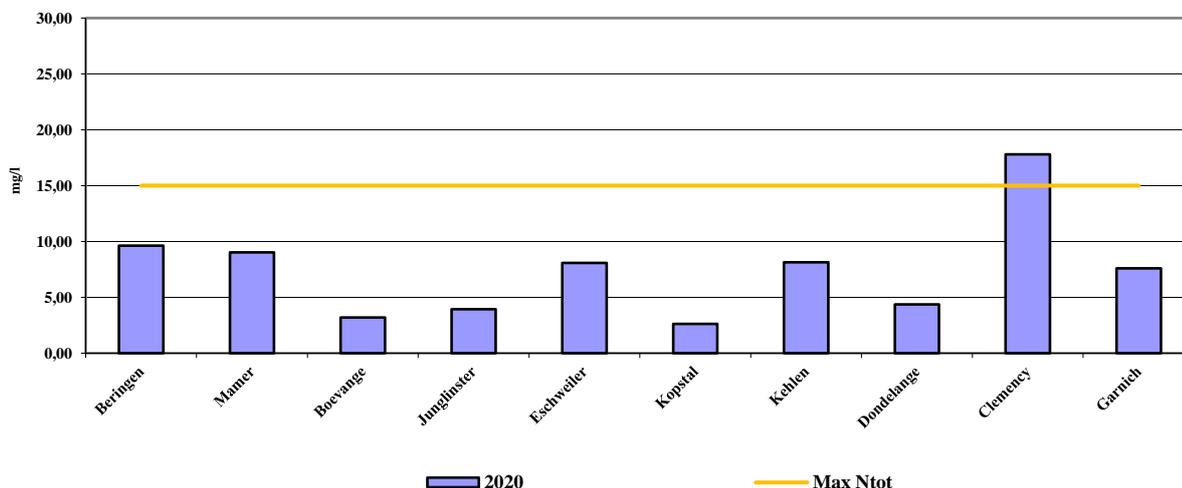
La station de Fischbach datant de 1975, tout comme la station d'Angelsberg (1980) seront remplacées par des nouvelles stations dans les 2 ans à venir.

Rejets en NH4-N de tous les sites (mg/l)



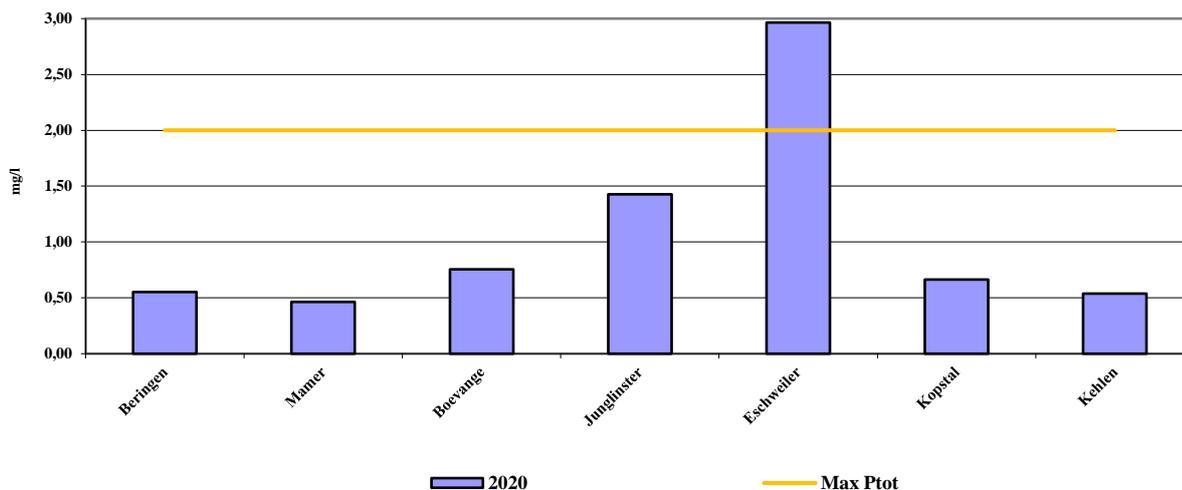
La station de Bourglinster (qui sera modernisée) n'est pas prévue d'éliminer l'azote ammoniacal. Les eaux usées de la station de Windhof seront débranchées et raccordées à la station de Kehlen, qui elle sera modernisée et agrandie.

Rejets en Ntot des différents sites (mg/l)



Différentes stations d'épuration (Eschweiler, Dondelange, Clemency, Garnich) sont capables d'éliminer une majorité de l'azote, alors qu'elles n'étaient pas équipées pour le faire.

Rejets en P-tot des différents sites (mg/l)



La station d'Eschweiler, qui n'a pas de limite de rejet sur ce paramètre, a été équipée d'une unité de dosage de chlorure ferrique provisoire afin de réduire un maximum du phosphore, sachant les valeurs en entrée de station sont 3-4 fois plus élevées que sur les autres stations.

Les stations qui ne respectent pas les limites de rejets sont majoritairement vétustes et souvent dépassées en charge. Celles-ci seront presque toutes remplacées dans les années à venir.

De manière générale, le SIDERO essaie, dans la mesure du possible, de réduire au maximum les rejets des différentes stations d'épuration dans le milieu naturel, afin de minimiser l'influence humaine dans notre espace environnemental.



Laboratoire central du SIDERO

IV. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2020

1. BILAN 2020

COMPTES DE BILAN DE L'EXERCICE 2020 – ACTIF

ACTIF	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes 31/12/2019	Valeurs nettes 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	24 946 021,07	13 424 988,27	10 856 161,14	11 521 032,80
211. Frais de recherche et développement	16 032 378,14	13 125 933,98	3 055 762,74	2 906 444,16
212. Concessions, brevets et licences	594 026,62	299 054,29	332 148,25	294 972,33
214. Acomptes versés et immobilisations en cours	8 319 616,31	0,00	7 468 250,15	8 319 616,31
Immobilisations corporelles	290 273 141,70	61 801 432,98	208 504 096,77	228 471 708,72
221. Terrains et constructions	119 646 623,42	58 092 133,99	63 855 647,26	61 554 489,43
222. Installations techniques et machines	6 666 027,09	1 712 090,52	3 919 103,41	4 953 936,57
223. Autres installations, outillage, mobilier, matériel roulant	2 743 739,71	1 997 208,47	685 807,87	746 531,24
224. Acomptes versés et immobilisations en cours	161 216 751,48	0,00	140 043 538,23	161 216 751,48
Créances	6 298 141,24	0,00	8 531 853,53	6 298 141,24
401. Inférieure ou égale à un an	6 298 141,24	0,00	4 401 743,10	6 298 141,24
402. Supérieure à un an	0,00	0,00	4 130 110,43	0,00
Autres créances	0,00	0,00	10 831,89	0,00
421. Inférieure ou égale à un an	0,00	0,00	10 831,89	0,00
422. Supérieure à un an	0,00	0,00	0,00	0,00
Avoirs en banque, CCP et caisse	44 783 694,65	0,00	51 192 212,42	44 783 694,65
513. Banques	44 782 283,58	0,00	50 879 592,18	44 782 283,58
514. Compte chèques postal	1 411,07	0,00	10 886,17	1 411,07
516. Caisse	0,00	0,00	1 379,07	0,00
517. Virements internes	0,00	0,00	300 355,00	0,00
Comptes de régularisations	0,00	0,00	0,00	0,00
48. Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00
Total ACTIF	366 300 998,66	75 226 421,25	279 095 155,75	291 074 577,41

COMPTES DE BILAN DE L'EXERCICE 2020 – PASSIF

PASSIF	Valeurs nettes 31/12/2019	Valeurs nettes 31/12/2020
Capitaux propres	131 112 129,80	137 681 171,45
108. Apports en capital/fonds	131 112 129,80	137 681 171,45
Résultats	-911 305,11	-848 665,94
141. Résultats reportés	- 1 865 904,52	-911 305,11
142. Résultat de l'exercice	954 599,41	62 639,17
Subventions d'investissement	135 832 323,85	148 383 650,26
161. Terrains et constructions	73 844 942,37	73 844 942,37
162. Installations techniques et machines	52 282 908,84	64 319 813,14
163. Autres Installations/Outil/Mobilier/ Matériel roulant	464 745,53	464 745,53
168. Autres Subventions d'investissement en capital	9 239 727,11	9 754 149,22
Provisions	1 569 940,31	2 303 394,91
181. Provisions pour pensions	0,00	0,00
188. Autres provisions	1 569 940,31	2 303 394,91
Dettes envers des établissements de crédit	8 333 580,00	0,00
19411. Inférieure ou égale à un an	0,00	0,00
19421. Supérieure à un an	8 333 580,00	0,00
Dettes sur achats et prestations de services	2 716 021,63	3 259 755,91
4411. Inférieure ou égale à un an	2 716 021,63	3 259 755,91
4412. Supérieure à un an	0,00	0,00
Dettes fiscales et sécurité sociale	610 118,24	486 820,82
461. Dettes fiscales	298 045,13	320 294,64
462. Dettes sécurité sociale	312 073,11	166 526,18
Autres dettes	-141 309,83	-191 550,00
471. Inférieure ou égale à un an	-141 309,83	-191 550,00
Comptes de régularisations	-26 343,14	0,00
48. Comptes de régularisation	-26 343,14	0,00
Total PASSIF	279 095 155,75	291 074 577,41

COMPTES DE RÉSULTAT – 2020

CHARGES	Valeurs nettes 31/12/2019	Valeurs nettes 31/12/2020
60. Consommation de marchandises de mat. premières et consommables	1 708 010,30	2 254 880,27
602. Matières consommables	197 229,71	223 101,10
603. Fournitures consommables	729 009,69	764 288,25
6081. Achats non stockés de matières et fournitures	681 770,90	1 267 490,92
6082. Achats incorporés aux ouvrages et produits	100 000,00	0,00
61. Autres charges externes	1 772 346,34	1 836 268,90
611. Loyers et charges locatives	9 681,74	14 302,57
612. Sous-traitances, entretien/réparation	1 353 007,02	1 487 897,73
613. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	108 293,23	59 726,25
614. Primes d'assurances	82 563,68	55 297,78
615. Frais de marketing et de communication	142 310,35	135 096,40
618. Charges externes diverses	76 490,32	83 948,17
62. Frais de personnel	5 932 414,92	6 530 490,85
621. Rémunération	5 400 750,14	5 558 103,75
622. Autre personnel	15 386,57	2 377,25
623. Charges sociales	516 278,21	970 009,85
624. Pensions complémentaires	0,00	0,00
628. Autres charges sociales	0,00	0,00
63. Dotations aux corrections de valeur des éléments d'actif non financiers	3 036 456,50	3 124 954,09
632. Dot. corr. valeur sur immobilisations. incorporelles	220 573,81	244 246,43
633. Dot. corr. valeur sur immobilisations corporelles	2 815 882,69	2 880 707,66
64. Autres charges d'exploitation	1 423 536,74	806 847,49
641. Redevances pour concessions, brevets, licences	1 900,00	1 900,00
642. Indemnités	29 611,48	34 043,16
643. Jetons de présence	13 395,65	9 891,59
646. Impôts, taxes et versements assimilés	697 534,96	27 558,14
649. Indemnités/Dotation aux provisions d'exploitation	681 094,65	733 454,60
65. Charges financières	19 681,60	16 873,54
655. Intérêts et escomptes	19 681,60	16 873,54
66. Charges exceptionnelles	7 092,83	497 803,03
665. Charges exceptionnelles	7 092,83	497 803,03
69. Comptes de régularisations	954 599,41	62 639,17
699. Bénéfice à reporter	954 599,41	62 639,17
Total CHARGES	14 854 138,64	15 130 757,34

PRODUITS	Valeurs nettes 31/12/2019	Valeurs nettes 31/12/2020
70. Montant net du chiffre d'affaires	306 604,61	310 215,50
702. Ventes de produits finis	48 039,49	54 528,06
704. Ventes de produits résiduels	1 106,76	1 325,05
706. Prestations de services	555,00	1 111,30
708. Autres éléments du chiffre d'affaires	256 903,36	253 251,09
74. Autres produits d'exploitation	14 476 446,23	14 572 880,00
744. Subventions d'exploitation et transferts courants des Administrations publiques	13 664 460,72	13 111 546,58
746. Indemnités d'assurances touchées	0,00	1 820,00
748. Autres produits d'exploitation divers	51 120,71	1 459 513,42
749. Reprises sur provisions d'exploitation	760 864,80	0,00
75. Produits financiers	55 846,68	57 004,27
755. Autres intérêts et escomptes	55 846,68	57 004,27
758. Autres produits financiers	0,00	0,00
76. Produits exceptionnels	15 241,12	190 657,57
763. Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	15 241,12	1 170,00
768. Autres produits exceptionnels	0,00	189 487,57
79. Comptes de régularisations	0,00	0,00
799. Perte à reporter	0,00	0,00
Total PRODUITS	14 854 138,64	15 130 757,34

V. RAPPORT SOCIAL

L'année 2020 a été marquée par une augmentation d'effectifs suite à l'extension du syndicat.

Ainsi dans le domaine de l'effectif du personnel du syndicat, cette période a été marquée par une restructuration accentuée des services afin de gérer le nombre croissant de projets et la modernisation des infrastructures. La mise en service de nouvelles stations d'épuration modernes et à la pointe du progrès demande un entretien plus spécialisé et plus intensif. En effet le nombre de machines et capteurs des nouvelles stations est un multiple de ceux des stations remplacées. La modernisation au niveau technique a impliqué une augmentation des tâches administratives et financières. Le Comité a créé une série de postes dans toutes les divisions qui ont été publiés en fin d'année 2019 et les agents ont commencé leur service début 2020, en partie dans le confinement.

Ont quitté le SIDERO en 2020 : MM. Daniel Arantes, Daniel Timoteo, M. Claude Ries, ouvrier qualifié a fait valoir son droit à la retraite au 1^{er} novembre 2020.

Sont entrés au service du SIDERO en 2020 : MME Annick Assa, receveur, MM. Christian Köhler, ingénieur, Stephan Gertler, gestionnaire du système d'informations géographiques, Yann Koenig, rédacteur, Marc Scheid, délégué à la sécurité, Davy Cuminetti, salarié informaticien, Laurent Messerig, employé informaticien, Eric Mausen, rédacteur, Pol Emering, Jérôme Kirsch, Daniel Parries, Jean-Marie Schmitz, salariés à tâche manuelle.

Notons que par tradition notre syndicat s'est tenu abordable pour la mise à disposition de postes d'apprentissage à des étudiants stagiaires, de même que pour offrir des possibilités de travaux de vacances à des jeunes en scolarité. Dans le cadre de la pandémie Covid-19 toutes les activités scolaires et estudiantines ainsi que les visites de stations d'épuration étaient fortement réduites.

En matière de formation continue, il convient de souligner qu'en 2020, la plupart des cours prévus étaient annulés ou reportés suite à la pandémie.

Il nous reste à remercier l'équipe entière constituée par le personnel du SIDERO de son engagement dévoué durant cette année de début de pandémie, dans la noble cause de défenseur de l'environnement naturel sur le plan de la qualité des eaux. Ensemble, nous avons réussi à maintenir nos sites en service malgré le risque d'infection, les nombreux congés pour raisons familiale et les difficultés d'approvisionnement.

Beringen/Mersch, le 27/04/2022

Le Bureau du SIDERO :

Abby TOUSSAINT, président
Paul MANGEN, vice-président
Fernand MULLER, vice-président
Romain KOCKELMANN, membre
Roger FRANK, membre

GLOSSAIRE TECHNIQUE ET ABREVIATIONS

- [1] DBO₅ Demande biochimique en oxygène (exprimée en mg/l)
C'est la quantité d'oxygène consommée à 20°C et à l'obscurité pendant un temps donné pour assurer par voie biologique l'oxydation des matières organiques présentes dans l'eau usée. On utilise conventionnellement la DBO₅, c'est-à-dire la quantité consommée après 5 jours d'incubation. La DBO₅ n'est représentative normalement que de la pollution organique carbonée biodégradable.
- [2] DCO Demande chimique en oxygène (exprimée en mg/l).
La DCO correspond à la consommation globale à chaud de l'oxygène de dichromate de potassium et est représentative de la majeure partie des composés organiques ainsi que des sels minéraux oxydables contenus dans l'eau usée.
- [3] EH Equivalent-habitant.
C'est l'eau usée journalière d'un habitant, exprimée quantitativement ou suivant le degré de pollution, qui serait à assimiler à l'eau usée en provenance d'un établissement artisanal, commercial ou industriel. La notion EH est utilisée notamment pour évaluer la capacité des stations d'épuration.
Elle peut se rapporter à différentes valeurs de mesure, par exemple :
EH hydraulique : 180 l/habitant/jour.
EH-DBO₅ : (charge polluante organique)
60 g O₂/habitant/jour
EH-DCO : (charge polluante organique des composés organiques et des sels minéraux)
120 g O₂/habitant/jour
- [4] MES Matières en suspension (exprimées en mg/l)
Ce paramètre englobe tous les éléments en suspension dans l'eau dont la taille permet leur rétention sur un filtre de porosité donnée.
- [5] MS Matières sèches (exprimées en g/l)
C'est la masse de résidu sec obtenue à la suite de la filtration d'une quantité donnée de boues d'épuration liquides, déterminée après séchage du filtre à l'étuve.
- [6] Matières décantables Matières décantables (exprimées en ml/l)
Ce paramètre englobe toutes les matières contenues dans l'eau qui sont décantées au bout de deux heures.
- [7] Indice volumique des boues Indice volumique des boues (exprimées en ml/g)
Ce paramètre représente le rapport entre matières décantables et matières sèches des boues activées. Il indique la taille des floccs de boues et leur masse.
- [8] NH₄ Azote ammoniacal. Ce paramètre est exprimé en mg/l N.
- [9] RÜB Bassin déversoir « Regenüberlaufbecken »
- [10] RRB Bassin d'orage « Regenrückhaltebecken »
- [10] STEP Station d'épuration